



Délai d'obtention par la préfecture d'un visa long séjour

Par **pinuts**, le **30/01/2008** à **23:11**

Bonsoir,

Nous avons reçu notre livret de famille il y a un mois.

Mon mari a déposé une demande visa à l'ambassade des comores il y a une semaine (seul date de rendez vous disponible), il a reçu un récépissé.

Je voudrais savoir s'il peut venir en france avec ce récépissé ou non?

Sinon combien de temps la préfecture de mon arrondissement va mettre pour donner un avis??

Pouvez vous me donner le nom d'une association dans le val d'oise qui pourra en plus de vous à rendre plus clair cette procédure et ce qui nous attend après tout cela.

Un grand merci à celui ou celle qui peut m'aider

Par **Nedj**, le **04/02/2008** à **10:19**

Bonjour,

Lorsqu'une personne dépose une demande de visa les autorités doivent lui répondre dans le

délai de deux mois.

Cette réponse peut se faire de manière explicite (par écrit) ou de manière implicite (pas de courrier, si on ne vous répond pas dans le délai imparti cela veut dire que votre demande est rejetée).

Dans certains cas le rejet d'une demande de visa doit **obligatoirement** être motivée c'est notamment le cas pour les conjoints de français.

Par conséquent vous disposez de la possibilité de formuler un recours afin de demander aux autorités consulaires de vous livrer les motifs du refus. (le recours doit impérativement être envoyé à la [fluo]Commission des recours contre les refus de visa BP 83609 44036 NANTES Cedex 1[/fluo]. Vous pouvez en parallèle exercer un recours gracieux auprès du consulat)

Par **jerray helene**, le **07/02/2008 à 15:30**

je m'appelle madame JERRY helene. je me suis marié au maroc avec un marocain.mon mari mons: JERRY mohammed.donc le mariage a eut lieu a al hoceima, le 08-10-2007.nous avons eut le livret de famille.mais le probleme k'on refuse le visa a mon mari et pour cause.1ere ke c'est moi ki aurai demander le mariage part une tiers personne. 2eme l'age ki nous separe soit disant kom koi on a pas de projet de vie commune .et soit disant kil c'est marier avec moi seulement pour venir en france. alors ke fait -on en france pour nous aidez a etre heureux kom un couple normal.si nous nous sommes marier c'est part amour et rien d'otre.meme ses parents ne comprennent pas la reaction du consulat a notre egare.si eut les parent ont admient ce mariage c'est kil nous on vu ensemble vivre a deux et ke tout allait bien pour nous.alors pourquoi tant de probleme de la part du consulat ki nous avait donner l'autorisation a ce mariage, il nous bloque lui au Maroc et moi en france. la loi SARKOSY du 24.07.060 a introduit l'exigence de possession d'un VISA long sejours pour les conjoints de francais. donc kil nous laisse vivre notre amour en paix moi je ne vais pas me meler de leur couple. c'est notre vie priver a nous deux et personne ne peut nous separer.je demande de l'aide pour kil puisse optenir le plus rapidement ce VISA.mais chez moi a MULHOUSE aucun avocats veut m'aidez.et j'ai deux mois pour faire une demande de recours au pres de Nantes. dsl. pour moi c'est de la discrimination racial. je souffre deja assez d'etre separer kom ca de lui.en plus il aurait du travail kom electricien en batiment .il est diplomes. en esperant une petite lueur d'espoir merci.

Par **pinuts**, le **09/02/2008 à 18:56**

merci beaucoup à Nedj pour la réponse!!

Cela va faire un mois qu'on attend une réponse pour le visa je vais aller voir à la préfecture ce qui se passe.

J'arrive plus à tenir en tout sa fait 6 mois que mon mari et moi attendons!!

Par **BELISSIMA**, le **10/02/2008 à 15:17**

bonjour à tous ,

Je me suis mariée le 24/11/2007 en France, avec mon mari qui est d'origine ivoirienne et en situation irrégulière, nous avons fait la demande d'un titre de séjour le 26/11/2007 en préfecture, le 09/01/2008 il a reçu un récépissé en attente d'un visa long séjour, son récépissé est valable jusqu'au 08/03/2008 et ne l'autorise pas à travailler ! à ce jour nous sommes toujours dans l'attente de son visa long séjour j'espère que le consulat de France en Côte d'Ivoire va répondre favorablement à notre demande ! c'est long et insupportable d'attendre !!! Mon avocat nous a dit que la demande pouvait dépasser les deux mois et le récépissé à nouveau renouveler pour deux mois. Y'a-t-il des personnes similaires qui ont vécu notre problème de visa long séjour et quels sont les délais ? merci de votre réponse à tous

Par **alhaj**, le **12/03/2009** à **18:58**

bonjour je suis déclarer avec mon mari depuis juin 2007 qui était à l'époque en situation irrégulière et je me suis marié en juillet 2008 et là ça fait le 2^e récépissé de 3 mois que on lui donne en attente de son visa long séjour c'est à dire la carte de séjour la nous sommes partie en Libye chez ses parents et nous sommes allés au consulat là-bas et apparemment la demande est partie à la préfecture de notre ville donc nous attendons la carte avec impatience courage ça va venir ça dépend du pays